



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le 12 AVR. 2023

Acte publié électroniquement
le 12 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2023**

OBJET : Création d'emplois saisonniers

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	11
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 4 avril 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 11 avril 2023, dans la salle Gabriel Péri située au 2^{ème} étage en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Laurent PASCAL, Monsieur François LASSALLE-CLAUX Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER par Monsieur François LASSALLE-CLAUX
Monsieur Olivier FEVRIER par Monsieur Laurent PASCAL
Monsieur Joël BARDEL par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT l'existence des besoins saisonniers au sein du Centre Communal d'Action Sociale pour les mois de juillet et août 2023,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE :

De créer, au titre de besoins saisonniers

Pour le mois de juillet :
2 postes d'adjoint technique

Pour le mois d'août :
2 postes d'adjoint technique

Et d'établir la rémunération mensuelle sur le grade d'Adjoint technique échelon 1, à laquelle s'ajoutent le cas échéant l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte à classer**20230416****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-12T13-12-04.00 (MI244406988)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230411-20230416-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création d'emplois saisonniers

Date de décision : 11/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. recrutement
4.2.1.1. contrat à durée déterminéeIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : délibération création emplois
saisonniers.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/04/23 à 13:12

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis

Date 12/04/23 à 13:12

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception

Date 12/04/23 à 13:17

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création d'emplois saisonniers

Date de transmission de l'acte : 12/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 12/04/2023

Numéro de l'acte : 20230416 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230411-20230416-DE

Date de décision : 11/04/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. recrutement
4.2.1.1. contrat à durée déterminée